



## Cultures en serres

### Avertissement No 05 – 19 avril 2013

- [La surveillance des insectes.](#)
- [Les régulateurs de croissance sur les annuelles et les plants de légumes et de fines herbes.](#)

## INSECTES À SURVEILLER

Les collaborateurs du Réseau d'avertissements phytosanitaires font état de la présence de populations faibles d'insectes ravageurs dans les exploitations. Malgré cette situation, les activités de dépistage et les moyens de contrôle doivent se poursuivre sans relâchement. Voici un aperçu de l'état actuel de la situation de chacun des principaux ravageurs.

### Aleurodes ou mouches blanches

Le nombre d'exploitations touchées par cet insecte est faible. Les deux espèces présentes au Québec sont l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) et l'aleurode du poinsettia (*Bemisia argentifolii* = *Bemisia tabaci* souche B). Ces espèces sont à surveiller actuellement sur le lantana, le fuchsia, l'hibiscus, le gerbera, le brugmansia et également sur d'autres espèces. Sachez différencier les espèces d'aleurodes présentes dans votre exploitation. Il existe plusieurs références sur ce sujet pour vous aider, dont le bulletin d'information [No 03](#) du 1<sup>er</sup> février 2013. Si les méthodes de contrôle habituellement efficaces ne donnent pas de bons résultats, vous pourriez être en présence de l'aleurode du poinsettia de type Q (voir le bulletin d'information [No 05](#) du 6 février 2013).

### Thrips

Ils sont détectés dans la majorité des exploitations, mais les populations sont faibles. Voici une liste non exhaustive d'espèces de plantes à surveiller :

- argyranthemum
- bacopa
- étoile de Bethléem
- géranium lierre
- gerbera
- hibiscus
- impatiens de Nouvelle-Guinée
- ipomée
- lobularia
- verveine
- certaines fines herbes

Consultez l'avertissement [No 03](#) du 5 avril 2013 pour plus de détails sur la biologie de l'insecte et les moyens de contrôle.

## Pucerons

Des foyers d'infestation sont présents ici et là dans 50 % des exploitations. Portez une attention particulière aux vivaces hivernées en forçage. Voici une liste non exhaustive d'espèces de plantes à surveiller :

- |                      |  |                           |
|----------------------|--|---------------------------|
| - argyranthemum      | - fuchsia                              | - pennisetum              |
| - calibrachoa        | - gerbera                              | - poivron                 |
| - étoile de Bethléem | - hibiscus                             | - <i>salvia farinacea</i> |
| - dahlia             | - mandevilla                           | - vinca                   |
| - fraisier           | - <i>esete ventricosum</i> « Morelli » |                           |

Consultez l'avertissement [No 02](#) du 21 mars 2012 pour plus de détails sur la biologie de l'insecte et les moyens de contrôle.

## Tétranyques

Ils sont présents dans la majorité des exploitations, mais leur niveau de population demeure faible. Voici une liste non exhaustive d'espèces de plantes à surveiller :

- |              |                  |              |
|--------------|------------------|--------------|
| - brugmansia | - dracéna        | - mandevilla |
| - colocasia  | - hibiscus       | - scaveola   |
| - cordyline  | - lierre anglais | - vinca      |

## Tarsonèmes

Quelques cultivars parmi les impatiens de Nouvelle-Guinée, les bégonias Reiger et tubéreux sont à surveiller. Les dégâts peuvent être confondus avec ceux causés par des virus, des phytotoxicités ou des désordres abiotiques. Pour plus de détails, consultez la page 4 de l'avertissement [No 06](#) du 30 avril 2012.

## L'USAGE DES RÉGULATEURS DE CROISSANCE SUR LES ANNUELLES

Les cultures sont actuellement en période de croissance active et elles se dirigent vers la phase de finition. L'usage des régulateurs permet d'obtenir des plantes compactes, une caractéristique importante pour les besoins du marché. Les produits les plus utilisés sont le B-NINE ou le DAZIDE, le BONZI ou le PICCOLO et le CYCOCEL EXTRA.

La pulvérisation foliaire est la méthode d'application la plus utilisée. Le produit est appliqué jusqu'au point de ruissellement à raison de 10 à 20 L de bouillie/100 m<sup>2</sup>. Le plus petit volume peut être utilisé sur des plantes jeunes et plus petites.

L'absorption du B-NINE, du DAZIDE et du CYCOCEL EXTRA se fait par les feuilles. Ces produits doivent être appliqués lorsque les conditions de séchage sont lentes afin d'obtenir une absorption maximale du régulateur de croissance par la plante. Ces conditions sont présentes lors de journées nuageuses, très tôt le matin ou encore en fin de journée. Les plantes doivent être irriguées de 12 à 24 heures avant le traitement, pour éviter les risques de phytotoxicité.

Le BONZI et le PICCOLO sont absorbés très rapidement (30 à 45 minutes). La période de la journée au moment de l'application a moins d'importance que pour le B-NINE, le DAZIDE et le CYCOCEL EXTRA. Une application sur les feuilles uniquement ne contrôlera pas la hauteur des plants. Les produits doivent donc venir en contact avec la tige. L'arrosage doit simuler un traitement miticide qui couvre à fond les plants. Il est préférable d'irriguer les plantes de 12 à 24 heures avant le traitement pour maximiser l'effet du BONZI ou du PICCOLO.

De nombreux facteurs cultureux influencent l'efficacité des régulateurs de croissance. Par exemple, il faudra répéter les applications sur des cultivars vigoureux, lors de conditions chaudes ou encore si l'arrosage est abondant. N'oubliez pas que des concentrations trop fortes entraînent des brûlures, des déformations, du nanisme et un retard de floraison. Consignez dans vos cahiers de production les dates, les doses, les espèces traitées et les résultats obtenus. Cela vous permettra d'améliorer votre processus des traitements pour l'année suivante.

## Note pour l'utilisation des régulateurs de croissance sur les plants de légumes et de fines herbes

Les régulateurs cités ci-dessus ne sont pas homologués pour la production de plants de légumes et de fines herbes en serre. **La seule exception est le SUMAGIC, homologué uniquement dans la tomate.** Leur utilisation est encadrée par la réglementation fédérale et provinciale en cette matière. D'une part, il est interdit d'utiliser un pesticide d'une façon non conforme à l'étiquette ou un pesticide non homologué par les instances fédérales.

Pour le SUMAGIC, revoyons l'extrait de l'étiquette pour l'utilisation sur la tomate.

### Semis de tomates de serre destinés au repiquage seulement

Les greffes de tomates sont typiquement cultivées à haute densité, ce qui limite la pénétration de la lumière dans le couvert. Par conséquent, les greffes ont souvent des tiges allongées et faibles qui peuvent être facilement endommagées. Cela peut entraîner des dommages importants aux greffes pendant l'expédition. L'application de SUMAGIC, régulateur de croissance des plantes, donnera lieu à des greffes compactes avec des tiges plus épaisses qui sont moins susceptibles d'être endommagées pendant le transport.

- Faire une seule application foliaire de SUMAGIC, régulateur de croissance des plantes, à un taux de 5 ml de produit par cycle de culture au stade 2 feuilles des greffes de la tomate en utilisant un volume de pulvérisation de 700 ml par mètre carré (équivalent à 19 g m.a./ha).
- Appliquer uniformément en pulvérisation foliaire à un volume de 100 ml par plateau ou 700 ml par mètre carré.
- Pour les tomates à maturité, le délai d'attente avant la récolte est de 100 jours.

Cet usage est limité aux semis de tomates de serre destinés à être repiqués en plein champ.

Les avertisseurs du Réseau d'avertissements phytosanitaires ont communiqué avec Valent Canada inc. La compagnie leur a confirmé que les plants de tomates produits pour les jardins potagers des consommateurs sont inclus dans l'étiquette.

Pour connaître les produits homologués et leur posologie afin de contrôler les maladies et les insectes des serres, consultez le *Guide de protection des plantes ornementales de serre 2012-2013*. On commande ce guide technique, qui traite aussi des régulateurs de croissance, en appelant au CRAAQ au 1 888-535-2537 ou sur le site internet au [www.craaq.qc.ca](http://www.craaq.qc.ca).

### Texte rédigé par :

Michel Sénécal, agronome, M. Sc., Direction régionale Montréal–Laval–Lanaudière, MAPAQ

#### LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES CULTURES EN SERRES

ANDRÉ CARRIER, agronome

Avertisseur – légumes de serre

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ

Téléphone : 418 386-8116, poste 1517

Courriel : [andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:andre.carrier@mapaq.gouv.qc.ca)

MICHEL SENÉCAL, agronome

Avertisseur – floriculture en serre

Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Téléphone : 450 589-5781, poste 5033

Courriel : [michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:michel.senecal@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*  
*Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 05 – Cultures en serres – 19 avril 2013*